

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication : **2 902 130**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **06 05515**

⑤1 Int Cl⁸ : E 04 H 15/28 (2006.01), E 04 H 15/30

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 13.06.06.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 14.12.07 Bulletin 07/50.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : ALEXIS DANIEL ARISTIDE — FR.

⑦2 Inventeur(s) : ALEXIS DANIEL ARISTIDE.

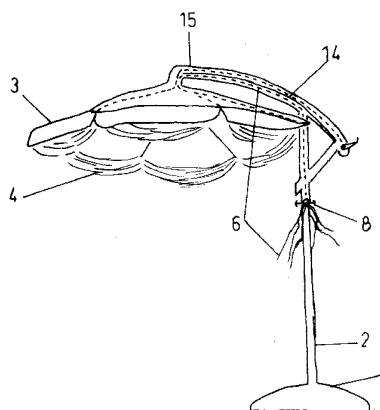
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) :

⑤4 PARASOL A BACHE RETRACTABLE POUVANT SE TRANSFORMER EN ABRI PROVISOIRE EN CAS DE PLUIE NOTAMMENT.

⑤7 L'invention concerne un parasol pouvant se transformer en une enceinte 9 permettant à l'utilisateur de se mettre à l'abri notamment lorsqu'une pluie passagère s'annonce au cours d'un pique-nique ou d'une exposition-vente par exemple.

Il est constitué d'un parasol muni d'une bâche 4 rétractable dont la paroi est pourvue de moyens de serrage 6 situées dans le prolongement de chacune des baleines 12. Par beau temps par exemple, l'utilisateur exerce une traction sur les moyens de serrage 6 pour faire remonter tout ou partie de la bâche 4 en s'aidant du dispositif de blocage 8 fixé sur le mât 2 pour garder la position voulue. En cas de pluie par exemple, l'utilisateur désamorce le dispositif de blocage 8 pour permettre à la bâche 4 de se déployer en créant une enceinte 9 de protection temporaire.



FR 2 902 130 - A1



La présente invention est du domaine de la vie courante et plus particulièrement de l'usage des parasols. Elle a pour objet un parasol à bâche rétractable pouvant se transformer en abri destiné à permettre à un utilisateur de s'abriter en cas de pluie subite par exemple.

5

Etat de la technique.

Par temps ensoleillé on peut profiter avantageusement de l'ombrage fourni par les différents modèles de parasols traditionnels, lors d'un pique-nique par exemple. De même au marché, par beau temps ce parasol traditionnel permet aux vendeurs de se protéger du soleil, de protéger leurs clients ainsi que les biens exposés sur les étales. Cependant, en cas de changement brutal des conditions météorologiques, en cas de pluies subites notamment, l'utilisateur du parasol traditionnel même à grande envergure est pris au dépourvu car les pluies souvent chassantes viennent asperger tout ce qui se trouve sous ce parasol. Il lui faut, soit déménager d'urgence pour trouver refuge ailleurs, soit user de tout autre moyen de fortune telle que toile cirée en attendant la fin de l'intempérie.

10
15

Objet de l'invention

20

Le but de la présente invention est de proposer un parasol pouvant se transformer en abri permettant à l'utilisateur de se protéger, lui et ses effets en cas de pluie subite. Il s'agit de pluies subites non accompagnées de vents violents du type tempête.

25

Le dispositif de la présente invention est un parasol muni d'une bâche rétractable. Cette bâche est constituée par exemple d'une pièce de tissu rectangulaire imperméable d'aspect opaque ou transparent dont la longueur est de dimension égale au pourtour du parasol ouvert. Un côté de la longueur de cette pièce de tissu rectangulaire est fixé par des moyens de jonction sur tout le pourtour du tissu du parasol créant ainsi, soit une enceinte de forme globalement cylindrique pour les parasols du type à pourtour circulaire soit une enceinte en forme de cube pour les parasols du type à pourtour carré. Les deux bords de la largeur de la pièce de tissu rectangulaire sont équipés de moyens de jonction

30

l'un à l'autre pour refermer cette enceinte .La bâche formant l'enceinte est de préférence constituée d'une pièce de tissu imperméable d'aspect opaque ou transparent et de texture souple analogue à celle du parasol par exemple.

5 La paroi intérieure de la bâche est munie de moyens de serrage destinés à actionner le mouvement de rétractation ou de déploiement de l'enceinte. Chaque baleine est aménagée de manière à permettre le passage aisé des moyens de serrage. Le poids de la bâche est réparti de manière égale autour de son centre de gravité et n'occasionne aucun déséquilibre du dispositif

10 Selon une première variante de réalisation, la paroi intérieure de la bâche est munie de coulisses souples assez larges situées dans le prolongement de chacune des baleines du parasol pour permettre le passage aisé d'un filin. Ces coulisses peuvent être réalisées à l'aide de bandes de tissu du même type que celui du parasol et de la bâche elle-même.

15 Selon une deuxième variante de réalisation, chaque baleine est creusée sur toute sa longueur ou est munie d'un conduit de forme tubulaire de manière à permettre le passage dudit filin. La baleine située dans le prolongement de la jonction entre les deux bords de la largeur de la bâche doit être munie de deux conduits au lieu d'un , pour permettre le passage de chacun des deux filins correspondant à chacune des coulisses situées de part et d'autre de cette zone de jonction .

20 Selon une troisième variante de réalisation, les deux bords de la largeur sont équipés de moyens de jonction qui sont des moyens de liaison réversibles du type fermeture à glissière ou autre moyen technique de liaison analogue.

25 Selon une quatrième variante de réalisation , les deux bord de la largeur de la bâche sont équipés de moyens de jonction qui sont des moyens de liaison irréversibles du type par couture.

30 Selon une cinquième variante de réalisation, partant du bord inférieur de la bâche , une extrémité de chacun des filins est fixée à la naissance de chaque coulisse tandis que l'autre extrémité remonte à l'intérieur de chacune des dites coulisses pour ensuite passer à travers le conduit de la baleine lui correspondant avant d'émerger hors de chacun desdits conduits, autour du mât, en dessous de la toile dans la zone où convergent toutes les baleines. Les filins doivent pouvoir redescendre le long du mât du parasol suivant un dispositif de guidage aménagé à cet effet selon que ce soit un mât du

type centré ou un mât du type déporté. Lorsque l'utilisateur souhaite faire remonter la bâche il tire l'ensemble des filins vers le bas, le long du mât.

Selon une sixième variante de réalisation, le mât est muni d'un dispositif de blocage ou d'une bobine à manivelle permettant à l'utilisateur de régler la remontée de la bâche à la hauteur souhaitée. En cas de pluie l'utilisateur désamorce le dispositif de blocage des filins pour permettre à la bâche de se déployer vers le bas en créant une enceinte de forme globalement cylindrique ou une enceinte en forme de cube suivant la forme du pourtour du parasol.

Selon une septième variante de réalisation, un ou plusieurs anneaux peuvent être fixés au mât dans la zone située entre les contre-baleines et les baleines pour faciliter le guidage des filins.

Selon une huitième variante de réalisation, le mât du parasol est muni de dispositif de fixation au sol ou est suffisamment lesté de manière à résister à l'emprise de vents modérés.

Selon une neuvième variante de réalisation on peut faire remonter la bâche du côté que l'on souhaite. Les filins peuvent être réunis en deux groupes. Un groupe de filins est tiré pour faire remonter le côté droit de l'ouverture de l'abri et le deuxième un groupe permet de relever le côté gauche de l'abri. Ou encore un groupe de filins est tiré pour faire remonter l'arrière de l'abri et un autre groupe de filins permet de faire remonter l'avant de l'abri. Lorsque l'utilisateur souhaite fermer son parasol, il sera plus commode de faire d'abord remonter l'ensemble de la bâche en position rétractée et d'actionner le dispositif de blocage des filins pour maintenir cette position.

Selon une dixième variante de réalisation, le bord inférieur de la bâche peut être muni d'un ourlet constituant une coulisse pouvant recevoir une tige en matériau plus ou moins rigide permettant à la base de l'enceinte de garder une forme plus ou moins homogène.

Selon une onzième variante de réalisation, le bord inférieur de la bâche peut être muni d'oeillets ou de lanières permettant de stabiliser la base de l'enceinte par attache ou par lestage si nécessaire.

Description des figures

La présente invention sera mieux comprise ,et des détails en relevant apparaîtront ,à la lecture de la description qui va en être faite d'exemples de réalisation, en relation avec les figures des planches annexées, dans lesquelles:

- 5 La fig.1 est une illustration d'un parasol à bâche déployée .
La fig.2 est une illustration d'un parasol à bâche en position initiale ,c'est à dire avec sa bâche rétractée.
La fig.3 est l'illustration en coupe du dessous du dispositif.
La fig.4 est une illustration d'une variante de réalisation d'un parasol à bâche rétractable
10 avec mât déporté en position initiale c'est dire bâche non déployée.
La fig.5 est une illustration d'un parasol à mât déporté en position de bâche déployée.

La fig.1, la fig.2 et la fig.3 représentent un parasol muni d'une bâche 4 rétractable. Cette
bâche est constituée d'une pièce de tissu rectangulaire dont les dimensions de la longueur
15 sont égales au pourtour du parasol ouvert. Un des côtés de la longueur de cette pièce de
tissu rectangulaire est fixé sur tout le pourtour de la toile du parasol par des moyens de
jonction qui sont des moyens de liaisons irréversibles du type par couture ou autre
technique de liaison analogue ,créant ainsi une enceinte 9 de conformation globalement
cylindrique qui constituera un abri 10 opérationnel en cas de pluie par exemple. Les deux
20 bords de la largeur 16 sont munis de moyens de jonction pour refermer l'enceinte 9, ceux-
ci sont des moyens de liaison irréversibles du type par couture ou des moyens de liaison
réversibles du type fermeture à glissière, "Velcro" ou autre technique de liaison
analogue. La bâche 4 formant l'enceinte 9 est de préférence constituée d'une pièce de
tissu imperméable de texture souple et légère qui peut être analogue à la toile 3 du
25 parasol. La paroi intérieure de la bâche est munie de coulisses 5 souples situées dans le
prolongement de chacune des baleines 12 du parasol pour permettre le passage aisé d'un
filin 6. Ces coulisses 5 peuvent être réalisées à l'aide de bandes de tissu souple analogue à
la toile 3 du parasol. Chacune des baleines 12 est creusée sur toute sa longueur ou est
munie d'un conduit 13 de forme tubulaire de manière à permettre le passage aisé de
30 chacun desdits filins actionnant le mouvement de rétractation de la bâche 4.

Partant du bord inférieur 11 de la bâche ,une extrémité de chacun des filins 6 actionnant le mouvement de rétractation de la bâche 4 est fixée à la naissance de chaque coulisse 5 tandis que l'autre extrémité de chacun des filins 6 remonte dans chacune des coulisses 5 pour ensuite glisser à travers le conduit 13 de la baleine lui correspondant avant d'émerger hors de chacun desdits conduits 13, autour du mât 2, en dessous de la toile 3 dans la zone où convergent toutes les baleines 12 .De cette zone, les filins 6 doivent pouvoir redescendre le long du mât 2 du parasol suivant un dispositif de guidage qui leur est propre 7,14 selon qu'il s'agisse d'un mât 2 du type centré ou d'un mât 2 du type déporté. Lorsque l'utilisateur souhaite faire remonter la bâche 4 ,il tire l'ensemble des filins 6 vers le bas le long du mât 2. Le mât 2 est muni d'un dispositif de blocage 8 ou d'une bobine à manivelle permettant à l'utilisateur de faire remonter la bâche 4 à la hauteur souhaitée. En cas de pluie ,l'utilisateur désamorçe le dispositif de blocage 8 des filins 6 pour permettre à la bâche 4 de se déployer vers le bas en créant une enceinte 9 de forme globalement cylindrique.

La fig.4 et la fig.5 représentent une variante de réalisation d'un parasol à bâche rétractable avec mât déporté .

Le bras 15 des parasols de type à mât déporté peut être muni d'un conduit à double compartiment 14 pour permettre le passage d'un côté du câble actionnant l'ouverture et la fermeture du parasol et de l'autre ,le passage des filins 6 actionnant le mouvement de rétractation ou de déploiement de la bâche.

Le dispositif selon l'invention est particulièrement destiné à servir d'abri provisoire aux personnes utilisant un parasol au marché ou pour un pique-nique, notamment lorsque le temps est incertain.

6

REVENDICATIONS

5 1) Parasol pouvant se transformer en abri 10, caractérisé en ce qu'il est muni d'une bâche 4 rétractable constituée d'une pièce de tissu rectangulaire d'aspect opaque ou transparent dont un côté de la longueur est fixé sur tout le pourtour dudit parasol formant ainsi une enceinte 9 dont la paroi intérieure est pourvue de coulisses 5 situées dans le prolongement de chaque baleine 12 et destinées à permettre le passage aisé d'un filin 6.

10 2) Parasol selon la revendication 1, caractérisé en ce que chaque baleine 12 est munie d'un ou de deux conduits 13 sur toute sa longueur pour permettre le passage d'un filin 6.

15 3) Parasol selon les revendications 1 et 2, caractérisé en ce que lesdits filins 6 sont des cordons dont l'une des extrémités est fixée au bord inférieur 11 de la bâche 4 à la naissance de chacune des coulisses 5 tandis que l'autre extrémité de chacun des cordons 6 remonte dans chacune des coulisses 5 pour ensuite glisser à travers le conduit 13 de la baleine 12 lui correspondant avant d'émerger hors de chacun desdits conduits 13, autour du mât, en dessous de la
20 toile, pour permettre la rétractation totale ou partielle de la bâche 4 à partir d'une traction totale ou partielle exercée par l'utilisateur sur les extrémités émergentes desdits cordons 6.

25 4) Parasol selon la revendication 4, caractérisé en ce que son mât 2 est muni d'un dispositif de blocage 8 des filins 6 pour permettre de régler la remontée de la bâche 4 à la hauteur souhaitée.

5) Parasol selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'enceinte 9 se referme à la jonction des deux bords opposés de la largeur de la bâche par des

moyens de jonction qui sont des moyens de liaison irréversibles du type par couture .

5 6) Parasol selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'enceinte 9 se referme à la jonction des deux bords opposés de la largeur 16 de la bâche 4 par des moyens de jonction qui sont des moyens de liaison réversibles du type fermeture à glissière.

10 7) Parasol selon la revendication 1, caractérisé en ce que le dispositif de bâche 4 rétractable s'adapte à des parasols du type à mât 2 centré.

8) Parasol selon la revendication 1, caractérisé en ce que le dispositif de bâche rétractable s'adapte à des parasols du type à mât 2 déporté .

15 9) Parasol selon la revendication 1, caractérisé en ce que le bord inférieur 11 est muni d'un ourlet où est introduit une tige plus ou moins rigide permettant à l'enceinte 9 de garder une forme homogène.

10) Parasol selon la revendication 1 , caractérisé en ce que le bord inférieur 11 de la bâche 4 est muni de moyens d'attache permettant de stabiliser l'enceinte 9.

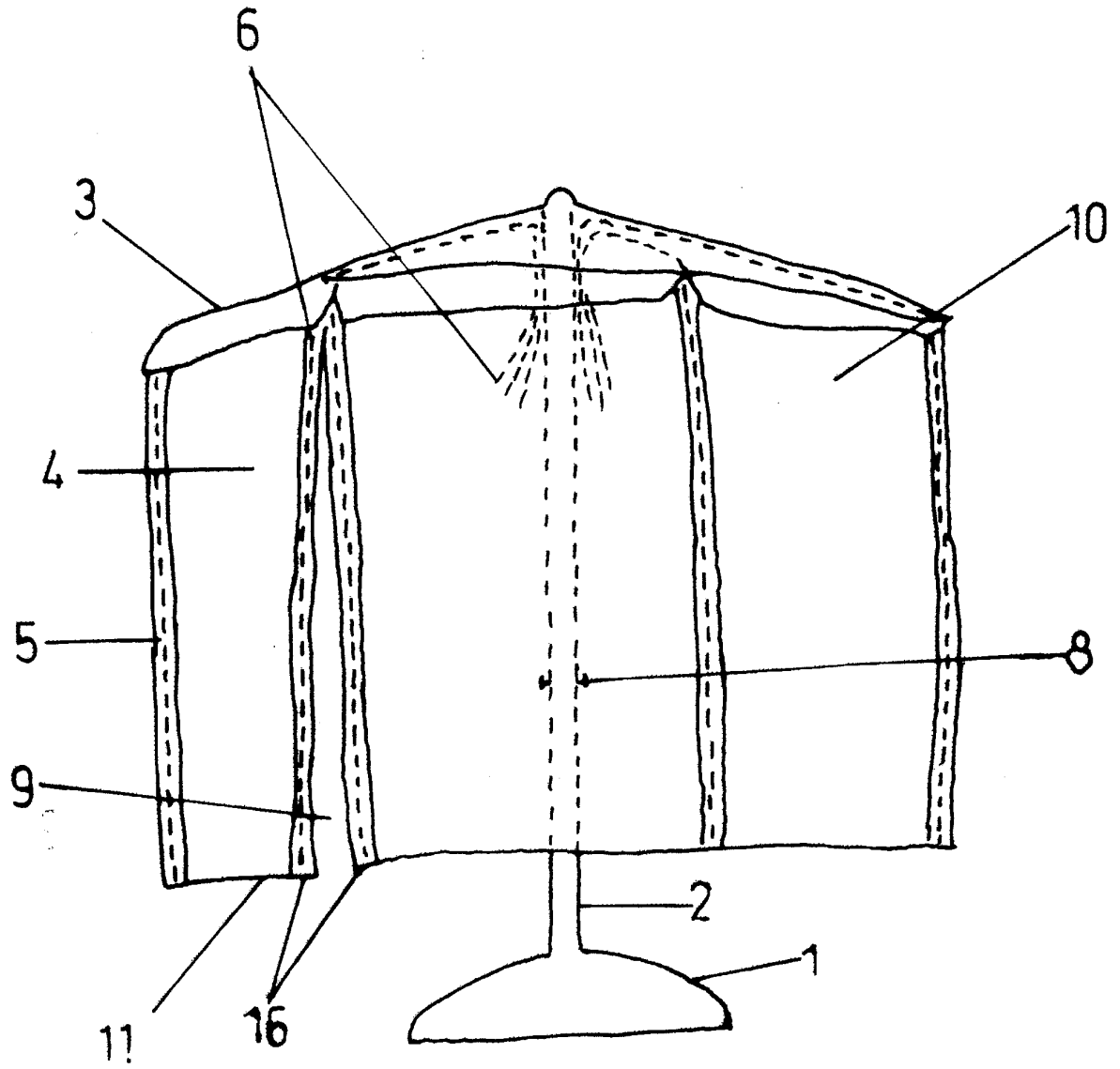


FIG.1

2/5

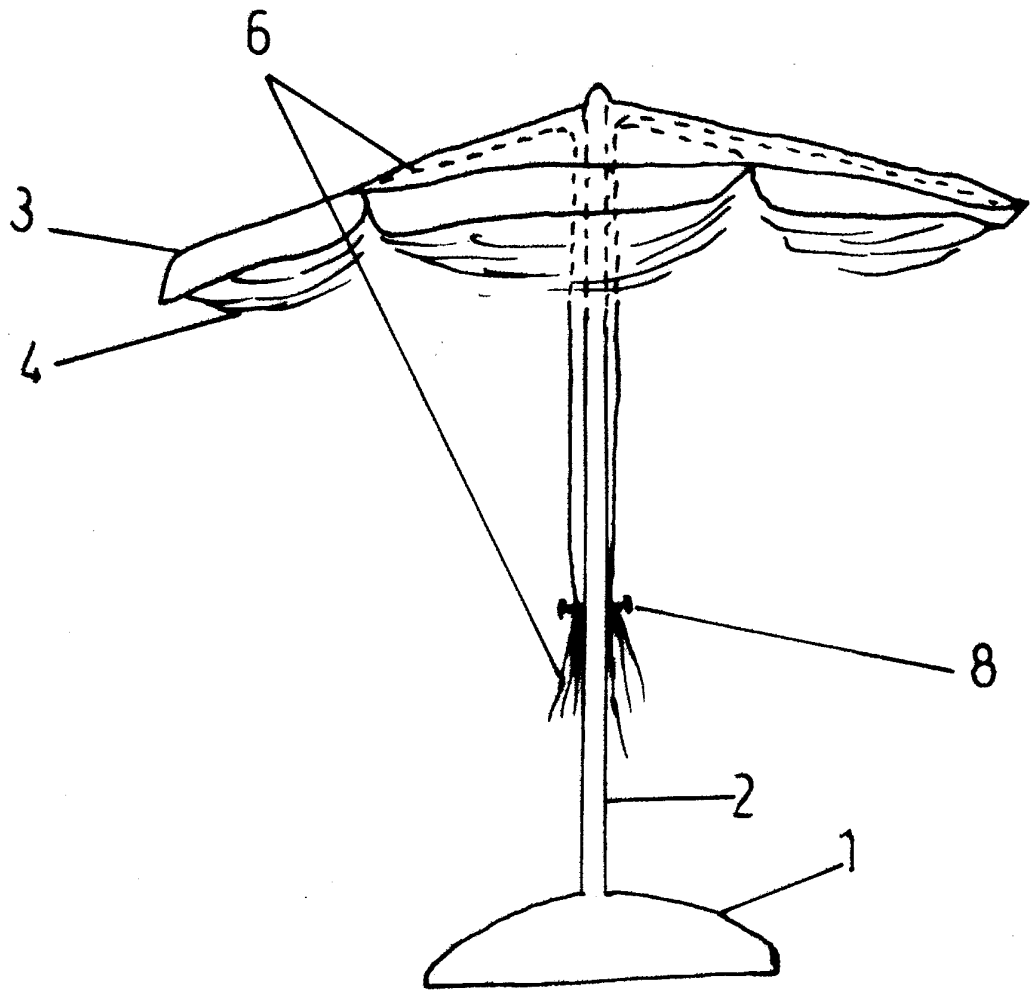


FIG. 2

3/5

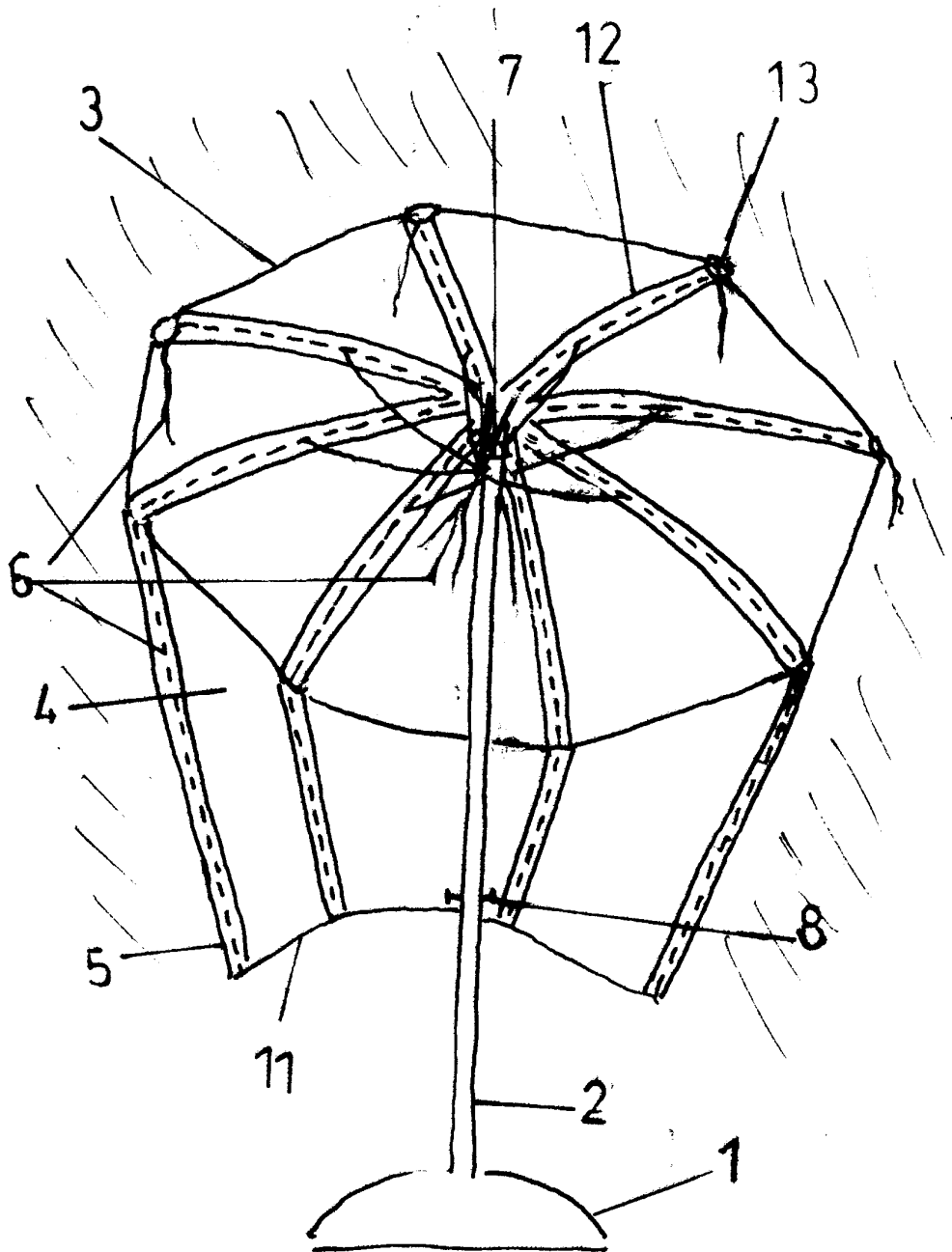


FIG. 3

4/5

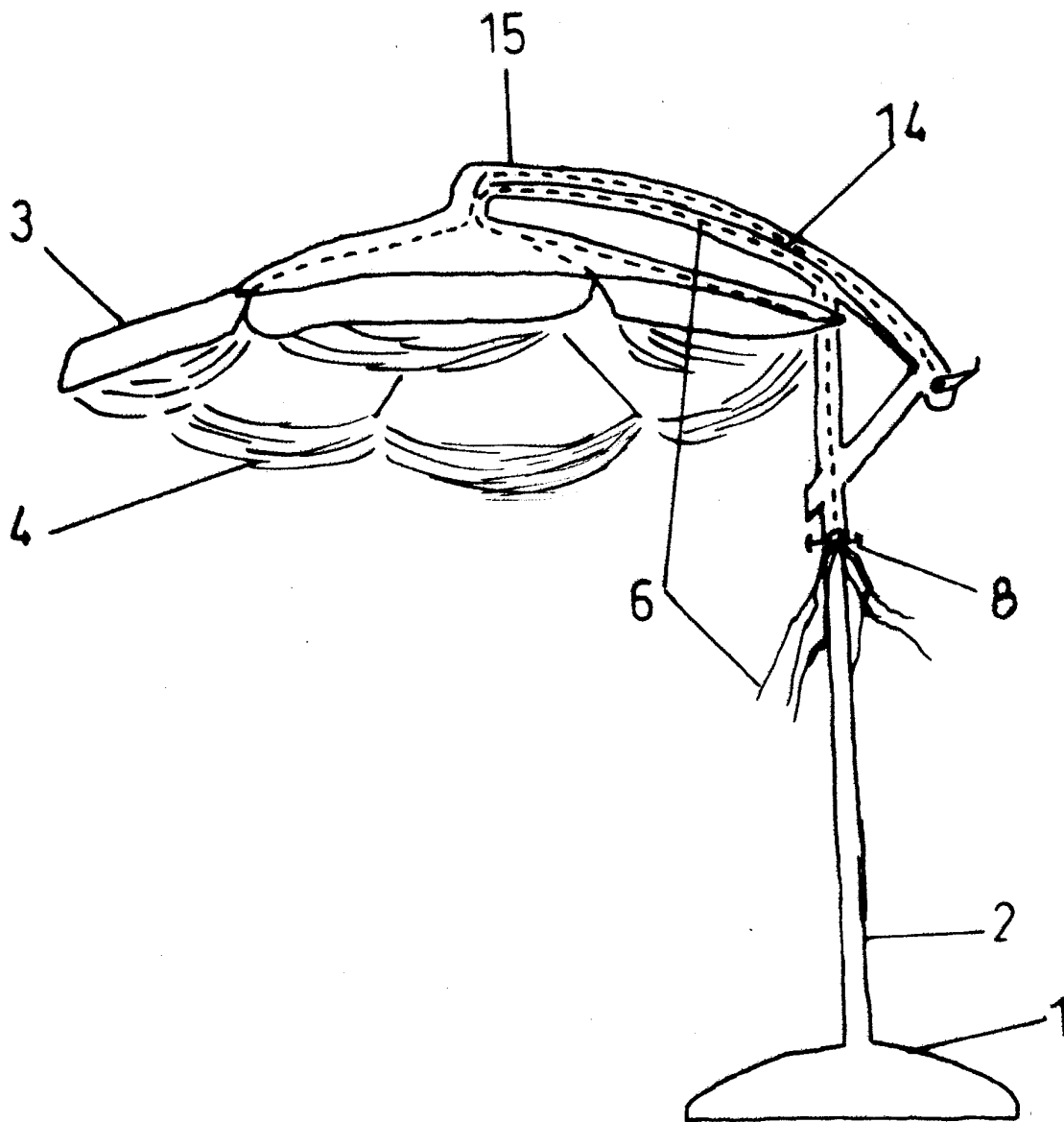


FIG. 4

5/5

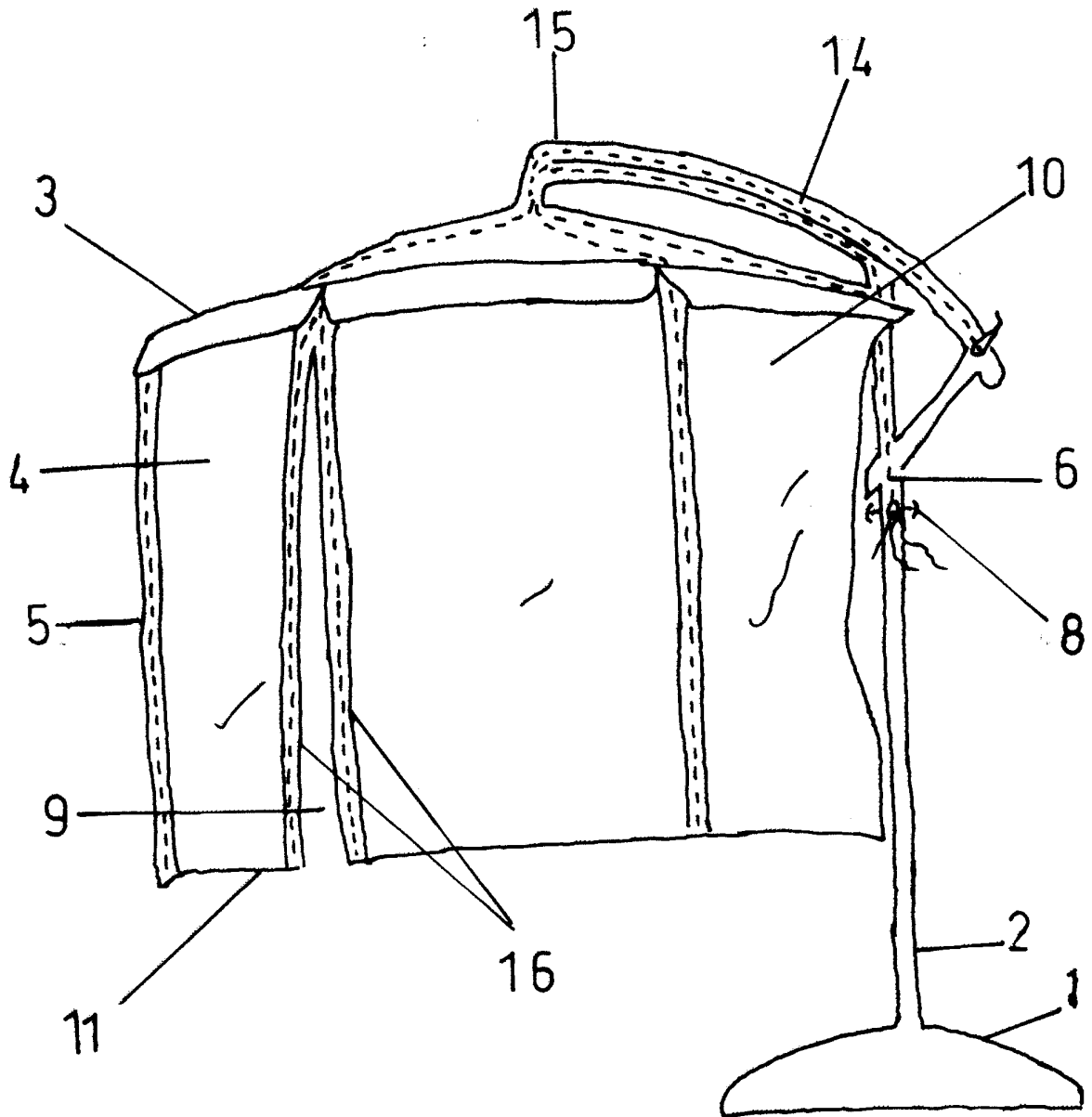


FIG. 5



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement
national

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FA 681568
FR 0605515

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	GB 610 996 A (ENID HELEN PARMENTER) 22 octobre 1948 (1948-10-22) * page 1, ligne 35-98; figures 1-3 * * page 3, ligne 29-92 * -----	1-10	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC) A45B E04H
X	US 2 502 984 A (HELEN PARMENTER ENID) 4 avril 1950 (1950-04-04) * colonne 1, ligne 40 - colonne 2, ligne 52; figures 1,2 * -----	1-10	
X	US 2 546 228 A (FERRUCCIO MARTINI) 27 mars 1951 (1951-03-27) * colonne 2, ligne 43 - colonne 3, ligne 40; figures 1,2 * -----	1-10	
A	EP 0 819 809 A (PURSSORD REGINALD GEORGE [GB]) 21 janvier 1998 (1998-01-21) * abrégé; figure 2 * -----	5,6	
A	US 2005/229956 A1 (MERRITT RONALD R [US] ET AL) 20 octobre 2005 (2005-10-20) * abrégé; figures 2-4 * -----	8	
A	US 2005/268952 A1 (JOEN-AN MA OLIVER [US] MA OLIVER JOEN-AN [US]) 8 décembre 2005 (2005-12-08) * abrégé; figures 1,10 * -----	8	
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
28 février 2007		Nicolás, Carlos	
<p>CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p>		<p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0605515 FA 681568**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 28-02-2007

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
GB 610996	A	22-10-1948	AUCUN	
US 2502984	A	04-04-1950	AUCUN	
US 2546228	A	27-03-1951	AUCUN	
EP 0819809	A	21-01-1998	AUCUN	
US 2005229956	A1	20-10-2005	AUCUN	
US 2005268952	A1	08-12-2005	EP 1637052 A2	22-03-2006